

**SÉANCE DU mercredi 19 mars 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 mars 2025, les membres du Conseil municipal de la Commune de Louresse-Rochemenier, se sont réunis à 19h30, à la salle de l'Obier, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le jeudi 13 mars 2025 conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Yves DOUET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers exprimés : 12

**Étaient présents : (cocher les présents) :**

Murielle BOUET

Carole CHARGÉ

Mickaël CATHELINÉAU

Pierre-Yves DOUET

Maurice FERCHAU

Martine LANDRY

David LAURIOU

Patrice PERCEVEAU

Patricia POIRIER

Didier POITVIN

Lucienne ROUX

Ewen WITTRANT

**Liste des pouvoirs :**

Lucienne ROUX donne pouvoir à Martine LANDRY

Ewen WITTRANT donne pouvoir à Mickaël CATHELINÉAU

**Absents excusés :**

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Patrice PERCEVEAU est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19h30.

**DÉLIBÉRATION N°2025.03.19.05 Maitrise d'œuvre pour la rue du Chêne rond**

**Urbanisme (05) : Maitrise d'œuvre pour la rue du Chêne rond**

**Présentation de la délibération :** Pierre-Yves DOUET

Afin de résoudre les problèmes récurrents d'écoulement des eaux pluviales, des travaux sont prévus rue du Chêne Rond.

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise INITIO CONSEIL afin de réaliser un relevé topographique de la rue du Chêne rond depuis le carrefour avec le chemin de l'Aleau jusqu'au carrefour avec la rue du Polissoir et l'aménagement de cette même rue.

Monsieur le Maire propose donc aux élus la validation du devis de l'entreprise INITIO CONSEIL.

-Relevé topographique : 560€ HT

-Mission AVP : 2650€ HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la délibération.
- **AUTORISE** le Maire, ou à défaut Didier POITVIN 1er adjoint, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.



- **AUTORISE** le Maire, ou à défaut Didier POITVIN 1er adjoint, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

## DÉLIBÉRATION N°2025.03.19.07 Présentation Budget 2025

### Finances (07) : Présentation Budget 2025

#### Présentation de la délibération : Béatrice BODIN et Pierre-Yves DOUET

Madame BODIN, référente de la trésorerie auprès de la Mairie, est venue dresser un bilan du budget 2024 lors du Conseil Municipal du 19 mars 2025.

Les ressources de la commune sont évidemment les recettes perçues telles que celles du musée, les dotations, les contributions directes comme les locations de salles par exemple. Elles s'élèvent à 984 043 €. Didier POITVIN précise que les pylônes sont également inclus dans les recettes de fonctionnement et que toutes les communes n'ont pas la chance de bénéficier de ces revenus supplémentaires.

Les dépenses de fonctionnement sont celles qui reviennent régulièrement chaque année : rémunération du personnel, fournitures et consommation courante, petit entretien, participation aux charges d'organismes extérieurs... Ces charges représentent 737 105 €. Monsieur POITVIN rappelle l'importance de rester vigilant sur les dépenses engagées par la commune ;

La différence entre les deux (ressources et charges) permet de dégager une capacité d'autofinancement brute de 246 938 € à laquelle il faut soustraire les charges d'emprunts correspondant à l'endettement dû au lotissement de l'Obier soit 56 045 €. Déduction faite, il reste 190 893 € de capacité d'autofinancement nette. C'est une enveloppe qui pourra permettre de réaliser d'autres investissements.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 1 054 713 €. Elles correspondent à l'investissement dans les bâtiments scolaires, les réseaux de voirie, les entretiens sur les bâtiments publics et l'acquisition de terrains.

Madame BODIN souligne « qu'une collectivité qui n'a pas de dépenses d'équipement est une collectivité qui espère de nouvelles ressources, qui n'investit pas et qui attend des projets ce qui n'est pas le cas de Louresse-Rochemenier. »

Concernant les dettes financières qui résultent de l'emprunt contracté pour le lotissement de l'Obier, elles courent jusqu'en 2039 et s'élèvent à 933 407 €. L'analyse de l'endettement révèle que la commune rembourse de moins en moins d'intérêt et de plus en plus de capital.

Madame BODIN constate que « la collectivité est très animée par tous les travaux relatifs aux investissements et aux projets qu'elle réalise ». Elle confirme que « le bilan est positif ». Les dépenses de fonctionnement sont contenues et bien suivies et que certaines charges restent incompressibles (28,33% de charges incompressibles en 2024). Celles d'équipements sont justifiées par l'investissement dans des projets et l'entretien des bâtiments et de la voirie. Elle stipule aussi que le taux de réalisation est de 88,8%.

Monsieur le Maire présente ensuite aux élus une analyse par poste.

## La cantine

<b>Bilan</b>	
Coût réel d'un repas pour un enfant :	9,81 €
Prix payé pour un enfant :	3,50€
Coût réel pour la commune :	-47 502,84 €

Au sujet de la cantine, le coût d'un repas pour un enfant par jour est de 9,81€ pour la collectivité. Ce coût comprend les charges de personnel (55 721€), nourriture (21 374€) et énergie (9 290€). Les recettes s'élèvent à 26 337€, pour 73 840€ de dépenses. Ainsi, le déficit sur ce poste est de 47 502€.

Monsieur le Maire précise que le coût de 9,81€ se situe dans la moyenne. La commune soutient son école et ce service rendu aux habitants de la commune.

## La location des salles

<b>Bilan</b>	
Dépenses :	15 791,78 €
Recettes :	6 365,00€
Bilan :	-9 426,78€

L'énergie et les charges du personnel sont les principaux pôles de dépenses à parts égales concernant la location des salles pour un total de 15791.78€. Les recettes de 2024 ont été de 6 365€. Le déficit de la location des salles est donc de 9 426.78€.

Monsieur le Maire rappelle que les salles sont mises à disposition gratuitement pour les associations de Louresse-Rochemenier.

## Lotissement des Charmilles

<b>Bilan</b>	
Dépenses :	12 194,68 €
Recettes :	31 596,72€
Bilan :	19 402,04€

Les recettes sont évidemment les loyers et les dépenses sont majoritairement dus aux travaux d'entretien, les assurances et la taxe foncière pour un total de 9 616.95€. Le reste comprend les charges du personnel (2577.73€). Le bénéfice est de 19 402.04€.

## Le Musée

<b>Bilan</b>	
Dépenses :	37 521,05 €
Recettes :	192 323,00€
Bilan :	154 801,95€

Les dépenses sont dues principalement aux travaux (réfection de la toiture, la fibre, travaux de confortation...) pour un total de 27 331€ et à l'énergie (7 612€). Les recettes sont les redevances du Musée. Elles s'élèvent à 192 323€. Le bénéfice est donc de 154 801,95€.

#### Lotissement de l'Obier

<b>Bilan</b>	
Dépenses :	82 752,90 €
Recettes :	66 025,44€
<b>Bilan :</b>	<b>-16 727,46€</b>

L'emprunt représente la plus grosse part des dépenses (56 045€). Les travaux (15 063€), les charges du personnel (6 145€) et l'énergie (5 499€) correspondent au reste.

Les recettes étant de 66 025€ (les loyers), le déficit s'élève à 16 727€.

Cette délibération sera mise à l'ordre du jour et présentée lors du prochain Conseil Municipal du 26 mars 2025.

### QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal qu'une proposition lui a été faite pour que Rochemenier rejoigne le label « Villages de charme ».

Le label présente plusieurs avantages pour une commune tels que :

#### Attractivité touristique

- Valorisation du patrimoine : Le label met en avant l'authenticité et le caractère du village.
- Augmentation de la fréquentation touristique : En Maine-et-Loire, le label "Village de Charme" constitue la troisième option privilégiée par les touristes.
- Dynamisation de l'économie locale : Plus de touristes, c'est plus de revenus pour les commerces, hébergements et restaurants.

#### Reconnaissance officielle

- Valorisation du travail des agents communaux.
- Gage de qualité : Le label est perçu comme une garantie de qualité et d'authenticité.
- Promotion nationale et régionale : Le réseau des villages labellisés est souvent mis en avant dans les guides touristiques et sur les plateformes de promotion.

#### Soutien financier et technique

- Aides et subventions : Certaines aides spécifiques sont proposées pour les communes labellisées.

- Accompagnement dans les projets d'aménagement : Conseil en matière de rénovation du patrimoine, embellissement et fleurissement.

 Dynamique locale et partenariats

- Mise en réseau avec d'autres communes labellisées : Partage de bonnes pratiques et d'expériences.
- Mobilisation des habitants : Fierté collective et implication dans la valorisation du village.

Cette démarche coûterait 380 € par an d'inscription et 0.15 Cts par habitant soit un total de 514.25 €. La labellisation pourrait être validée avant l'été.

Heure de Fin de Conseil : 21h45

Prochain Conseil Municipal : Mercredi 26 mars 2025 à 19H30 Salle de l'Obier